

GARANTIE CONCEPT

Portes patio NOVATECH

CONDITIONS

Fenêtres Concept garantit à l'acheteur initial (sous réserve des conditions et limitations stipulées ci-après) ses produits contre tout défaut de matériel ou de fabrication, et s'engage à remplacer toute pièce jugée défectueuse aux conditions suivantes.

GARANTIE TRANSFÉRABLE

Afin de respecter la garantie lors d'un changement de propriétaire, la facture originale de l'achat doit être disponible.

PIÈCES & MAIN-D'ŒUVRE

L'acheteur initial bénéficie d'une garantie pièces et main-d'œuvre pour une période de 12 mois suivant **la date de livraison chez notre distributeur**. Pendant cette période, Fenêtres Concept s'engage à remplacer et à installer à ses frais, les pièces défectueuses (excluant la moustiquaire).

À la fin de cette période, la main-d'œuvre n'est plus couverte. Les pièces de remplacement sont assujetties aux garanties et conditions comme stipulé dans le présent document. Fenêtres Concept remplacera les pièces jugées défectueuses par des produits d'origine ou l'équivalent

LE PVC & ALUMINIUM BLANC

À compter de la date de livraison, une garantie de 20 ans s'applique aux extrusions de PVC et aluminium blanc, utilisés dans la fabrication des produits de Portes Patio Novatech contre le pelage, le gondolage, le boursoufflage, le fendillement et la décoloration majeure non uniforme. Cette garantie est sujette aux exceptions indiquées dans la section intitulée : Cas non couvert par cette garantie.

EXCLUSION : Cette garantie ne couvre pas l'installation, le farinage, l'altération de la couleur, l'accumulation de taches ou de saletés en surface dues aux rayons solaires, aux intempéries ou autres polluants. La garantie ne couvre pas la formation de givre sur les composantes de PVC (causée par un degré d'humidité trop élevé par rapport à la température extérieure).

QUINCAILLERIE

À compter de la date de livraison, une garantie de 5 ans s'applique aux défauts de fabrication de certaines composantes, cette garantie est sujette aux exceptions indiquées dans la section intitulée : Cas non couvert par la garantie.

- Garantie de 5 ans sur roues, tandem, barrure à mortaise du volet mobile, coupe-froid et moustiquaire rétractable (sur le mécanisme excluent la mèche à moustiquaire).
- Garantie 1 an : Quincaillerie de la moustiquaire et toutes autres pièces telles que la poignée et son fini (sauf - NICKEL BROSSÉ – de Truth qui possède un fini PVD anticorrosion : 10 ans de garantie.
- Note : La mèche de nylon ou d'aluminium de la moustiquaire n'est pas couverte par cette garantie.

MOUSTIQUAIRE

Note : La mèche de la moustiquaire n'est pas couverte par cette garantie.
Garantie un an 1 an pour la quincaillerie de la moustiquaire.

INSTALLATION

L'installation du produit devra suivre les règles de l'art de notre industrie. Elles doivent être installées à l'équerre et de niveau. Aucune modification ou tentative de réparation faite par un tiers ne pourra être effectuée sans l'approbation préalable de Fenêtres Concept.

- 20 ans sur le P.V.C. & aluminium blanc (limité)
- 5 ans sur la quincaillerie (limité)
- 10 ans sur unité scellées (limité)
- 10 ans sur P.V.C. & aluminium, peint par le fabricant (limité)
- 1 an sur moustiquaire et quincaillerie

1 an
[sur main-d'œuvre]

IMPORTANT – INSPECTION PAR NOTRE DISTRIBUTEUR

Vous devez inspecter le produit lors de sa réception et nous signaler toute imperfection. Une mauvaise installation, un usage abusif ou une négligence de votre transporteur annule toute responsabilité de notre part.

RÉCLAMATION SUR GARANTIE & APPEL DE SERVICE

Avant de nous faire parvenir une demande de service, vous devez, en tant que < Distributeur autorisé > vous rendre sur les lieux pour constater les demandes de votre clientèle.

LE NUMÉRO DE FACTURE EST REQUIS POUR EFFECTUER UNE RÉCLAMATION.

Si notre technicien se déplace et constate que notre responsabilité n'est nullement en cause, des frais de déplacement de 225\$ minimum vous seront facturés. Les pièces de remplacements expédiées aux distributeurs pour fins de réparation seront facturées, et ensuite créditées au retour, après inspection.

Le retour F.B.A à notre usine doit se faire dans les 90 jours suivant l'expédition des pièces.

EXCLUSION : La moustiquaire n'est pas garantie contre le déchirement ou le gondolage.

UNITÉ SCÉLLÉE (Thermos)

À compter de la date de livraison, une garantie de 10 ans s'applique sur les unités scellées contre la formation de films ou de dépôt de poussière entre les deux feuilles de verre causés la manque d'étanchéité de l'unité.

Cette garantie est sujette aux exceptions indiquées dans la section intitulée : Cas non couvert par la garantie.

- 10 ans de garantie sur :
 - Sur présentation de preuve d'achat, pour un propriétaire d'origine pour un usage résidentiel et non transférable :
 - Pour un usage multi-résidentiel, institutionnel ou commercial
 - Stores intégrés et unités scellées munies de panneaux français (FR). – descellement et mécanisme
 - Bris spontané du verre sur faces internes des unités scellées ou du verre simple

PEINTURE DU PVC / ALUMINIUM

À compter de la date de livraison, une garantie de 10 ans s'applique au PVC laminé, au PVC et aux extrusions d'aluminium (sur l'adhérence, le fendillement et le pelage de la peinture sur les profilés). Une garantie de 5 ans s'applique sur le changement de lustre excessif et non uniforme.

LES ACCESSOIRES

Tels que les roulettes, barrures, poignées ainsi que le fonctionnement de la moustiquaire, sont garanties pour une période de 1 an sans main-d'œuvre.

ENTRETIEN

Aucun produit chimique ne doit être appliqué sur le P.V.C. Pour le nettoyage, utilisez de l'eau et un savon doux seulement (savon à vaisselle sans colorant).

CAS NON COUVERT PAR CETTE GARANTIE

Une installation non conforme aux feuillets d'instructions ou qui ne respectera pas les règles de l'art reconnu.

Exemples de non-conformité : cadre non à l'équerre, torsion, position non-vertical ou inversée.

Tout dommage causé par un abus, une négligence, un accident, du vandalisme, une catastrophe naturelle ou une mauvaise manutention.

Un entretien inadéquat : Le propriétaire est responsable de l'entretien normal du produit.

Une infiltration d'eau ou non causée par une défectuosité du produit,

Une défectuosité ou un dommage causé par un mauvais contrôle de la chaleur ou de l'aération. La condensation causée par un excès d'humidité dans le bâtiment.

Une défectuosité causée par un ajustement inadéquat du ou des panneaux (x) coulissant (s) ou de la moustiquaire.

La décoloration des surfaces causée par : l'exposition a des sources de chaleur excessive, des matières chimiques ou corrosives et l'utilisation de nettoyant et de solvant non approprié.

Les surfaces flexibles peintes telles que le Co-ex ou les lamelles caoutchoutées.

Les infiltrations d'air et d'eau sur un produit non vitré ou non assemblé par Porte Patio Novatech.

Toutes portes réparées, modifiées par quelqu'un d'autre que Porte Patio Novatech ou le manufacturier de Porte et Fenêtres.

Stores intégrés : Portes Patio Novatech se réserve le droit de refuser un remplacement d'unité si son utilisation a été faite de façon abusive.

L'incomparable

QUALITÉ CONCEPT